



1108294901

DATE DEPOT : 2011-09-02

NUMERO DE DEPOT : 2011R083328

N° GESTION : 2001B11387

N° SIREN : 437977283

DENOMINATION : DUTHILLEUL & ASSOCIES

ADRESSE : 15 R DE BRUXELLES 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/08/31

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE :
CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)
NOMINATION DE PRESIDENT
CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

011511387

PF du 31/8/10
PF du 14/8/10
ob du 31/8/10

- CR (SA en SAS) - J-M
- CR - J-M

Jean-Marc COUSIN
Agent administratif principal des impôts

Société DUTHILLEUL & ASSOCIES
Société Anonyme d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
Au capital de 50.000 euros
Siège social :
15 rue de Bruxelles - 75009 PARIS
R.C.S. B 437 977 283

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2010**

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

- 2 SEP. 2011

85323

N° DE DÉPÔT

L'an deux mille dix,
le 31 août à 11 heures

Enregistré à : SIB PARIS 9EME OUEST
Le 02/02/2011 Dorian n° 2011/14 Case n° 13
Pénalités : 16 €
Enregistrement : 125 €
Total liquidé : cent quarante et un euros
Montant reçu : cent quarante et un euros
L'Agent

Les actionnaires de la Société DUTHILLEUL & ASSOCIES S.A., se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au siège de la société, 15 rue de Bruxelles, 75009 PARIS, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric DUTHILLEUL, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre JOFFREDO est nommé comme secrétaire.

Monsieur Christophe OLIVIER, représentant le cabinet EXCO BRETAGNE SAS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

Monsieur Frédéric DUTHILLEUL rappelle que le Conseil d'Administration a voté le principe de la transformation de la société en SAS le 14 juin 2010.

Depuis lors, un certain nombre de cessions d'actions sont intervenues et Monsieur Frédéric DUTHILLEUL et Monsieur Pierre JOFFREDO sont aujourd'hui les seuls actionnaires.

Pour régulariser la situation, il est proposé de transformer la Société en SAS.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 5.000 actions sur les 5.000 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

PD
M

Le Président remet aux actionnaires le rapport du Commissaire aux Comptes sur la transformation.

Le Président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transformation de la société en Société par Actions Simplifiée,
- adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme,
- nomination du Président de la société sous sa nouvelle forme,
- pouvoir en vu des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, après avoir constaté que les conditions préalables étaient réunies et que tous les actionnaires étaient présents ou représentés, décide, en application des articles L 225-243 et L 227-3 du Code de commerce, de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 31 août 2010.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle, la dénomination s'en trouve modifiée comme suit :

« DUTHILLEUL & ASSOCIES, Société par Actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes »

La durée de la société, sont objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 50.000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, l'assemblée générale adopte, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme, dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Monsieur Frédéric DUTHILLEUL en qualité de Président de la société pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de la collectivité des associés ayant statué sur les comptes de l'exercice 2015-2016.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans les limites de l'objet social.

Monsieur Frédéric DUTHILLEUL accepte les fonctions qui lui sont proposées.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide que la durée de l'exercice social en cours, qui sera clos le 31 août n'a pas été modifiée du fait de l'adoption de la forme de la Société par Actions Simplifiée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées dans les statuts de la société sous sa forme anonyme et les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés anonymes.

L'assemblée général statuera sur les comptes conformément aux règles fixées par les nouveaux statuts, des dispositions du Code de Commerce relatives aux Sociétés par Actions Simplifiées.

Elle statuera sur le quitus à accorder aux administrateurs de la société.

Le bénéfice dudit exercice sera affecté et réparti suivant les dispositions des statuts de la société sous sa forme anonyme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FD

FD

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale constate que la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée est définitivement réalisée.

Cette transformation met fin aux fonctions des organes d'administration et de direction de la société.

Les Commissaires aux comptes Titulaire et Suppléant sont maintenus dans leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à 11H30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Frédéric DUTHILLEUL

Le Secrétaire
Monsieur Pierre JOFFREDO

DUTHILLEUL & ASSOCIES
Société par Actions simplifiée d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
Au capital de 50.000 euros
Siège social :
15 rue de Bruxelles - 75009 PARIS
R.C.S. B 437 977 283

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 31 AOUT 2010**

L'an deux mille dix,
le 31 août à 12 heures

Les actionnaires de la Société DUTHILLEUL & ASSOCIES S.A., se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au siège de la société, 15 rue de Bruxelles, 75009 PARIS, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric DUTHILLEUL, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre JOFFREDO est nommé comme secrétaire.

Monsieur Christophe OLIVIER, représentant le cabinet EXCO BRETAGNE SAS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

Monsieur Frédéric DUTHILLEUL rappelle que le Conseil d'Administration a voté le principe de la transformation de la société en SAS le 14 juin 2010.

Depuis lors, un certain nombre de cessions d'actions sont intervenues et Monsieur Frédéric DUTHILLEUL et Monsieur Pierre JOFFREDO sont aujourd'hui les seuls actionnaires.

Par décision d'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2010 de ce jour, il a été décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée.

En conséquence de quoi, l'assemblée générale a adopté article par article le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme.

Monsieur Frédéric DUTHILLEUL s'aperçoit qu'une erreur s'est glissée à l'article 2 "dénomination sociale".

F. D.

La dénomination sociale de la société, telle qu'elle a été voulue par les actionnaires, est "DUTHILLEUL & ASSOCIES".

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale modifie l'article 2 "Dénomination sociale" de la société, qui est dorénavant rédigé comme suit :

"La dénomination sociale de la société est : "DUTHILLEUL & ASSOCIES".

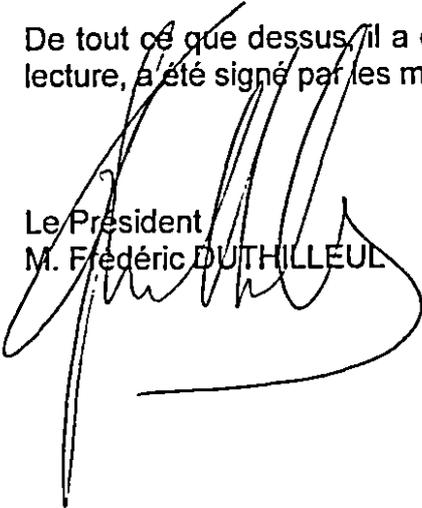
La société sera inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables sous sa dénomination sociale, ainsi que sur la liste des commissaires aux comptes".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président déclare la séance levée à 12H30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Frédéric DUTHILLEUL



Le Secrétaire
Monsieur Pierre JOFFREDO

